

L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

#### 7540 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, expose au Conseil municipal que les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé au Conseil municipal de charger le Centre de gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.







Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012.

Régime du contrat : capitalisation.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens du 30 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

### 7541 - Modification du tableau des effectifs

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 30 mai 2011,







Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT propose l'ouverture des postes suivants :

### Pour les agents titulaires :

- 1 poste de brigadier-chef principal
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation hors classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe
- · 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- · 1 poste d'attaché principal
- · 3 postes de rédacteur chef
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT propose la fermeture des postes suivants après avis du CTP :

### Pour les agents titulaires :

- · 1 poste de brigadier
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation de 1ère classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- · 1 poste d'ingénieur
- 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'attaché
- 2 postes de rédacteur principal
- 3 postes d'adjoint administratif de 1ère classe

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 30 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 5 juillet 2011 Jean DUCHAMP Maire de Voreppe

7541 - 2/2



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

## 7542 - Finances - Admission en non-valeur

Monsieur Michel BERGER, adjoint aux Finances et à la Coordination Budgétaire expose que le Receveur municipal, comptable de la Commune, soumet à l'approbation du Conseil municipal, l'admission en non valeur de titres de recette dont le recouvrement n'a pu être assuré :

- 3 690€ pour l'exercice 2005
- 14 861€ pour l'exercice 2006
- 12 652€ pour l'exercice 2007







Après avis favorable de la commission Ressources et moyens du 30 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal une admission à 100% en non valeur.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

<u>Secrétaire de séance</u> : Agnès MAILLET TA/DB

### 7543 - Finances - Décision modificative n°2 - Budget principal

Monsieur Michel Berger, adjoint au finances et à la coordination budgétaire expose au Conseil municipal, qu'il y a lieu de réajuster les crédits d'amortissement à la réalité de la consommation 2011.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative N°2 du budget principal conformément au tableau ci dessous:







### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

### Dépenses:

Compte budgétaire	objet	montant
023-01		-74 108,00
6811-020		74 108,00
8 <b>8</b> 1		
8.	TOTAL	0,00

# **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

### Recettes:

Compte budgétaire	objet	montant
021-01	ENTER DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CO	-74 108,00
28183-020	YUMBUR-*	74 108,00
	TOTAL	0,00

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 30 juin 2011 il est demandé au Conseil municipal d'adopter la modificative n°2 du budget principal de la ville.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 5 juillet 2011 Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

### 7544 - Foncier - Cession parcelle AX 146P - Cottelandière

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, informe le conseil municipal que suite à la suppression des cessions gratuites qui pouvaient être prescrites dans le cadre des autorisations d'urbanisme, Mme CLAUSTRE s'est engagée à céder à l'euro symbolique une bande de terrain, afin de permettre à la Commune de réaménager le carrefour des chemins de Chamoussière et Cottelandière.

Aussi, la ville envisage d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AX 146 pour une superficie d'environ 12 m², sise à l'angle des Chemins de Cottelandière et de Chamoussière, propriété de Mme CLAUSTRE.

Les frais afférents à la présente seront pris en charge par la Commune.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 1er Juin 2011.







Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver l'acquisition à l'amiable de la parcelle AX 146p à l'Euro symbolique.

- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT — Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER — Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO — Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Valérie BARTHEL à Laurent GODARD Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

17000

# 7545 – Foncier – Cession parcelle AV 58 – Lavoir rue du Peuil

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, informe le conseil municipal que la ville envisage de céder le lavoir cadastré AV 58, d'une superficie de 22 m², sis rue du Peuil au Chevalon, à Mr et Mme GIGANTE, propriétaires riverains.

Par courrier du 14 février 2011, les futurs acquéreurs ont donné leur accord pour une cession du bien au prix de 1 000 €.

La présente vente est consentie sous les conditions suivantes :

- le bien est cédé en l'état, dans le respect du code civil quant à la gestion des eaux (pas de modifications des écoulements) et du mur (maintien des terres, ...).
- aucune autorisation d'accès ne pourra être consentie sur la parcelle cédée.







Les frais afférents à la présente cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 8 décembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal:

D'approuver la cession à l'amiable du lavoir cadastré AV 58 au prix de

1 000 euros sous les conditions sus énoncées. D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

## 7546 - Urbanisme - Lancement de la ZAC de l'Hoirie

Vu, le rapport de présentation.

Entendu le rapport de Monsieur Michel Mollier, adjoint chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-2, L311-1 et suivants, R311-1 et suivants,

Vu la loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

Vu le décret no 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le schéma directeur de la Région Urbaine Grenobloise approuvé le 12 juillet 2000, mis en révision le 7 Octobre 2008 en vue de le transformer en SChéma de COhérence Territorial (SCOT),







Vu le schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé le 18 Décembre 2007,

Vu la délibération du 11 avril 2005, instituant le périmètre de mise à l'étude d'un projet d'aménagement conformément à l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Février 2009 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU avec pour objectif d'assurer un développement durable de la commune, cohérent, maîtrisé, soucieux de l'environnement et du cadre de vie

Vu la délibération du 8 Février 2010 actant l'engagement de la Modification du Plan d'Occupation des Sols pour mener à bien ce projet.

Vu la délibération du 21 juin 2010 du Conseil Municipal précisant les grandes lignes de ce que pourrait être l'urbanisation de l'Hoirie.

Considérant qu'il convient que le Conseil délibère pour se prononcer sur le lancement de cette opération d'aménagement et les modalités de concertation conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, ainsi que sur les consultations des prestataires pour autoriser la signature des marchés correspondants,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du 21 Juin 2011,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au conseil Municipal de :

1 - Décider du lancement de la procédure de ZAC en vue d'aménager et d'équiper les terrains de l'Hoirie, d'une superficie d'environ 4,5 Ha en grande partie non urbanisés, situé entre l'avenue Honoré de Balzac, l'avenue du 11 Novembre et au Nord la rue de l'Hoirie, au Sud la rue du Péage et de poursuivre les études préalables en vue de la création de la ZAC conformément aux objectifs énoncés dans le rapport de présentation sus visé,

2 - Dire que la concertation prévue par l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, sera mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet de dossier de création avec l'ensemble des habitants, les associations et autres personnes concernées, conformément

aux présentes dispositions :

- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site Internet de la Ville des éléments d'étude et d'un registre papier et d'un formulaire électronique accessible sur le site internet de la Ville permettant de recueillir les observations et suggestions du public. Ces dispositions seront applicables dès le dépôt de la présente délibération en préfecture par la mise à disposition de la délibération et du présent rapport, le dossier étant complété en fonction de l'avancement des études,
- Présentation du projet avant l'approbation du dossier de création à l'ensemble des personnes intéressées par le projet lors d'une réunion publique qui pourra être complétée par une exposition,

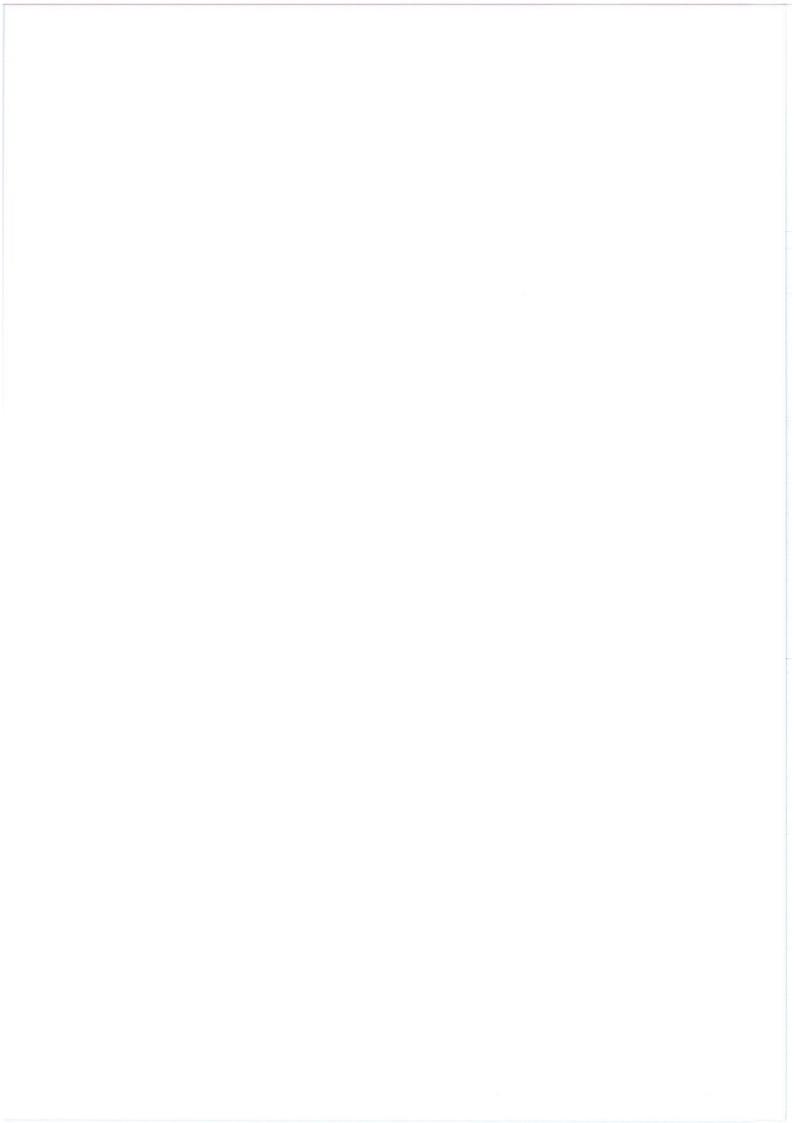
Les supports de communication Municipaux se feront par ailleurs l'écho de l'évolution du dossier.

Ces dispositions constituent un engagement minimum, elles pourront être complétées en fonction de l'évolution du projet.

Le bilan de cette concertation sera établi par délibération du Conseil Municipal, au plus tard, au moment de l'approbation du dossier de création de la ZAC.

3 - Dire qu'elle sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité,

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.





L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER Olivier GOY à Monique DEVEAUX André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

<u>Secrétaire de séance</u> : Agnès MAILLET

# 7547 - Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 22 avril 2011.

Les conseils municipaux et le conseil communautaire disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer par délibération sur les prescriptions du schéma, sans réponse l'avis étant réputé favorable au delà.

Par courrier en date du 11 mai dernier, le Préfet sollicitait la commune sur son positionnement concernant les prescriptions du schéma.

Concernant les prescriptions du projet de schéma, le territoire de la communauté du Pays Voironnais "est concerné par l'adhésion de la commune de Renage à la communauté d'agglomération du pays voironnais".







Concernant les préconisations, le Pays Voironnais est concerné par la création d'un pôle métropolitain avec la Communauté d'Agglomération de Grenoble (Métro) et Voreppe fait partie des communes pouvant constituer la future Communauté Urbaine de Grenoble. Le conseil municipal du 18 avril 2011 s'est déjà prononcé favorablement et à l'unanimité sur le soutien de la démarche de constitution d'un pôle métropolitain entre la CAPV et la Métro et sur le refus de toute hypothèse de rattachement de Voreppe à l'intercommunalité grenobloise.

# Considérant ces éléments :

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de suivre la position du Conseil municipal de Renage qui a donné un avis défavorable sur la prescription relative au retrait de la commune de Renage de la communauté de communes de Bièvre Est et à son adhésion à la communauté d'agglomération du pays voironnais.
- 2. de confirmer son accord sur le projet de Pôle métropolitain CAPV/Métro
- de maintenir son refus de tout projet de rattachement de la ville de Voreppe à une intercommunalité grenobloise.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

7548 – Vie associative – Validation du Programme Espace Festif et lancement de la procédure de concours de Maitrise d'œuvre

Monsieur Jean-Louis Chenevas-Paule, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2011 ont été validés :

- le choix du terrain,
- le pré-programme, avec la construction d'un espace festif
- l'enveloppe financière de l'opération.
- de faire appel a un mandataire pour la réalisation du projet,

#### Pour mémoire :

Les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont évaluées à 1 200 m² utiles, ainsi qu'une surface d'environ 500 m² pour une extension possible intégrant un espace culturel.

Cet espace sera implanté en bordure de « l'axe citadin », jouxtant la nouvelle cantine du collège André Malraux et à proximité de l'Espace Voreppe Enfance, de l'hôtel de ville et de l'Arcade





L'opération est évaluée à 4 000 000 € TTC. Elle inclut le coût de l'assistance à maitrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des travaux de construction du bâtiment, de l'ensemble des intervenants nécessaires à l'opération (coordonnateur SPS, contrôleur technique,...), ainsi que les aménagements extérieurs d'une surface d'environ 5 000 m², hors acquisition foncière.

Plusieurs réunions du comité technique et du comité de pilotage, ont permis la finalisation de programme technique.

L'équipement se compose de plusieurs espaces qui s'organisent de la façon suivante :

- Une salle principale (surface 600 m² su) modulable avec une cloison isophonique toute hauteur selon une proportion 2/3 - 1/3.
- Une salle annexe (surface 200 m² su)
- Un hall d'accueil (surface 145 m² su)
- Un préau (surface 150 m² su)
- Un local de rangement (surface 85 m² su)
- Et d'autres locaux, réserve, sanitaires, vestiaires, bureau, loge, office traiteur et le local d'entretien.

Le projet devra respecter les critères d'éco-conditionnalité des aides et subventions du Conseil Général de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes.

Afin de concevoir l'espace festif, il est proposé d'avoir recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse ».

Il convient de nommer en plus de monsieur le Maire, 5 membres du Conseil Municipal titulaires et autant de membres suppléants qui siègeront au jury de concours tel que défini à l'article 22 à 25 et 38 du Code des Marchés Publics selon la proposition faite ci-après :

Sont élus membres titulaires :

Jean DUCHAMP (président) Jean louis CHENEVAS-PAULE Agnès MARTIN-BIGAY Michel MOLLIER Anne GERIN Jean-Claude BLANCHET

Sont élus membres suppléants :

Valérie GUERIN Sandrine MIOTTO François Martin André NAEGELEN Jean-Jacques THILLIEZ

Après avis favorable de la Commission de l'Animation de la Vie Locale du 14 juin 2011 et du comité de pilotage du 24 juin 2011.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est demandé au Conseil municipal :

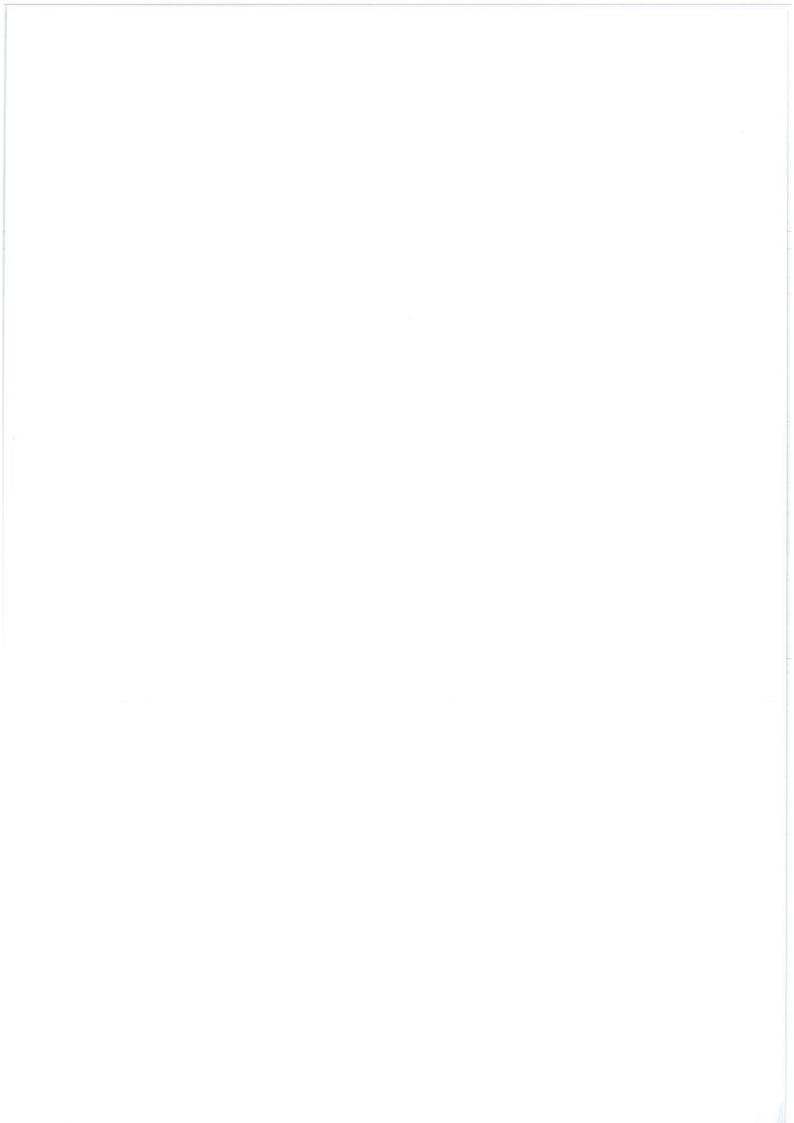
d'approuver le programme technique de l'espace festif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement de la procédure de concours restreint de concepteurs sur ESQUISSE en vue de la réalisation de cet espace festif.
- d'adopter la désignation des élus pour constituer le jury de concours de maîtrise d'œuvre (titulaires + suppléants), de fixer à 4 (quatre) le nombre de candidats admis à concourir,

de fixer le montant de l'indemnité des candidats admis à concourir à 14 000 €
 TTC,

 d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Jean-Louis Chenevas-Paule, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, à signer les actes et faire tout ce qui doit être fait.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.





L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

**Étaient absents**: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

7549 - Jeunesse - création de la ludothèque et Tarification

Madame Pascale Lujan, adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, informe le Conseil municipal que la ludothèque ouvrira à Voreppe au mois de septembre, 56 allée des Bruyères, dans le quartier de Bourg-Vieux. La création de la ludothèque répond à une forte demande tant des professionnels que de la population, de création d'un lieu identifié autour du jeu à destination des jeunes et des enfants, et de manière générale des familles. Lieu de rencontre et d'échanges, à vocation de loisir, la ludothèque permettra le développement d'actions autour de la parentalité, et trouvera également sa place dans la politique d'éducation et de prévention, comme outil de socialisation et d'apprentissage des règles. Orienté dans un premier temps vers l'enfance et à la jeunesse, ce lieu sera cependant ouvert à tous, dans une logique de développement de projets intergénérationnels.

Portée et animée par la mairie, la ludothèque se veut, dans sa construction comme dans son fonctionnement au quotidien, un projet partenarial, qui intègrera les propositions des associations et structures de la commune, comme de la population.

Afin d'assurer la constitution d'un fonds suffisant, dans une démarche de concertation avec ses usagers, l'acquisition du fonds de jeu sera échelonnée sur trois années.







Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider la création de la ludothèque
- D'adopter la grille tarifaire ci-dessous

LILE VOYENDO CARV	fonction du QF	1000 \ 45000	>1583€
mille Voreppe-CAPV	<766€	766€ à 1583€	>10000
Adhésion jeu sur place	3,00 €	5,00€	7,00€
Prêt de jeu	6,00 €	8,00€	10,00€
amille hors CAPV			1974 1114
Adhésion jeu sur place	7,00€	11	S 1
Prêt de jeu	10,00€	9 13 n 1 1	
		10 10 0	
Prêt de malle de 5 jeux pour les associations et institutions de la commune	5,00€		
. 1 700		17 17	Patter.
Pièces manquantes : Dés, pions, plusieurs cartes ou petites pièces, sablier	0,50€		-21.00
Pièces manquantes : Minuteur, grandes pièces	3,00 €		
Pièces manquantes : Boite, plateau de jeu	5,00 €		
Jeu rendu inutilisable	remboursement au pris d'achat	C .	
Pénalité de retard par jour d'ouverture	0,30€	7.5	m

Les recettes seront encaissées sur la régie de recette « ludothèque » qui sera créée à cet effet .

Après avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 14 juin 2011, il est demandé au Conseil municipal d'adopter la grille tarifaire de la ludothèque.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 5 juillet 2011 Jean DUCHAMP Maire de Voreppe

Isère



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

# 7550 - Subventions 2011 du secteur Solidarité et Politique de la Ville

Madame Fabienne Sentis, Adjointe chargée de la Solidarité et de la Politique de la ville, expose au Conseil municipal que la commission solidarité et politique de la ville réunie le 15 juin 2011 a étudié les demandes de subventions des associations du secteur sanitaire et social. Le budget 2011 à allouer est de 3 373 €.

La proposition de répartition des subventions est la suivante :

Avis favorable de la commissions solidarité et politique de la ville du 15 juin 2011 pour allouer une subvention à 14 associations pour un montant global de 3 050 €. Le solde de 323 € pourra être alloué au profit d'associations qui solliciteraient une subvention d'ici à la fin de l'année.







coordonnées et adresses des associations	Subvention en 2010	Sollicitation en 2011	Montant accordé
ASEAI	Refus	195,00 €	50,00 €
38210 Tullins Parents ensemble	150,00€	500,00 €	150,00 €
1 Place de la commune 38130 Echirolles	100,00 €	100,00 €	100,00€
ALMA Isère BP26 38320 Eybens			2 16 3 16 29 1 d
Phares CHU Grenoble Pavillon CHISSE BP217	300,00 €	500,00 €	200,00 €
38043 Grenoble Cedex 9		150,00 €	50,00 €
UFC Que choisir 2 Place Stalingrad 38500 Voiron	50,00 €	150,00 €	
Secours Catholique Rue Mouille Sol	600,00 €	800,00 €	400,00 €
38340 Voreppe	250,00 €	260,00 €	250,00 €
Les Bourses Familliales 118 rue du Coteau 38340 Voreppe	250,00 €	The state of the s	250,00 €
ADF38 7 avenue Paul Cocat 38100 Grenoble	150,00 €	320,00 €	600,00 €
Les Restos du Coeurs 1 rue de la Gare 38950 St Martin le Vinoux	600,00 €	600,00 €	800,00 €
AFM Délégation Isère 16 avenue Grugliasco	200,00 €	300,00 €	150,00 €
38130 Echirolles	0,00€	150,00 €	150,00 €
Point d'eau 31 rue Blanche Monier 38000 Grenoble	0,00 €	10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	050.00.6
ADA accueil demandeurs d'asile 6 rue Berthe de Boissieux BP285 38009 Grenoble Cedex 9	0,00€	2 500,00 €	250,00 €
La passerelle 51 rue des eaux Claires	250,00 €	400,00 €	150,00 €
38000 Grenoble  Soleil Rouge 20 rue Andre Rivoire 38100 Grenoble	0,00€	300,00 €	300,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS -Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE -Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

# 7551 - Pré-Programme Centre social

Madame Fabienne Sentis, Adjointe chargée de la Solidarité et de la Politique de la ville, soumet au Conseil municipal le pré-programme qui détermine le concept de ce futur équipement.

Depuis dix ans, l'Espace Femmes bénéficiait de l'agrément « petit lieu d'animation locale » accordé par la C.A.F. aux équipements situés essentiellement en zones rurales et dans les territoires dépourvus d'équipements de proximité.

Aujourd'hui, le contexte local ayant profondément changé et l'équipement actuel étant très fréquenté, l'Espace Femmes évolue en Centre social. Cette transformation est travaillée en lien étroit avec la C.A.F. qui devrait délivrer l'agrément « Centre social » en janvier 2012.

Le pré-programme prévoit aujourd'hui la construction d'un Centre social composé de plusieurs espaces :







1/ des espaces incontournables parce qu'ils traduisent l'essence du projet « Centre social de Voreppe »:

- le lien avec l'espace public,

- l'espace Accueil, dont le bureau du professionnel chargé de l'accueil et du secrétariat,

- un espace Information,

- une cuisine, à la fois salle d'activités à part entière (Ateliers Cuisine sur certains créneaux horaires) et salle de repas pour les personnes présentes dans l'équipement,

- une salle multi-activités de taille suffisante (environ 100 m²) pour accueillir parfois des groupes, y compris dans le cadre d'activités arts plastiques,

2/ des pièces à mutualiser, d'environ 12m² chacune, qui accueilleront des permanences, des réunions en effectif réduit, voire des activités non salissantes (ex. accompagnement à la scolarité),

3/ des salles de réunion pour accueillir des effectifs plus importants,

4/ les bureaux du personnel du Centre social.

La surface de l'équipement complet est aujourd'hui évaluée à 221 m² existants réaffectés, et 490 m² en construction neuve, soit 711 m² utiles. Le Centre social sera situé à Bourg-Vieux, dans un contexte de requalification de ce territoire urbain et autour du confortement de l'équipement existant l'Espace Femmes.

L'opération est évaluée à 1 200 000 € TTC. Elle inclut le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre, des travaux de construction du bâtiment, de l'ensemble des intervenants nécessaires à l'opération (coordonnateur SPS, contrôleur technique,...).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est demandé au Conseil municipal :

- De valider le choix du site, le pré-programme et l'enveloppe financière de l'opération,

- D'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation du projet au budget de la commune, conformément au plan pluriannuel d'investissement.
- De valider que le processus de réalisation du Centre social de Voreppe se fera au moyen d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

- De solliciter toutes les subventions possibles, notamment auprès de la C.A.F., l'État, du Conseil régional Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère et tous les financeurs possibles

- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, Madame Fabienne Sentis, Adjointe chargée de la Solidarité et de la Politique de la ville, à signer les actes et faire tout ce qui doit être fait

Le Conseil municipal adopte cette délibération avec 7 abstentions.



L'an deux mille onze le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Jean-Louis CHENEVAS-PAULE Julien CORNUT à Valérie GUERIN François MARTIN à Michel MOLLIER André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA Jean-Claude BLANCHET à Anne GERIN

Étaient absents: Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Agnès MAILLET

TA/DB

### 7552 - Les Rendez-vous de Voreppe 2011

Jean DUCHAMP, maire de Voreppe expose au Conseil municipal le thème des Rendezvous de Voreppe 2011, ainsi que les intentions d'animation. Elle précise que la Région Rhône-Alpes appuie les initiatives de démocratie participative, à hauteur de 30% des coûts engagés.

Après avis favorable de la Commission Communication, citoyenneté, Agenda 21 du 29 juin 2011, il est proposé au Conseil municipal de demander une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes pour la réalisation de l'édition 2011 des Rendez-vous de Voreppe, au titre du soutien aux initiatives de démocratie participative. La demande de subvention à la Région représentera donc 30% de 7 000€ soit 2 100€.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 5 juillet 2011 Jean DUCHAMP Maire de Voreppe





North Agenda